

# Quelle dose de digital à l'école ? Le ministère planche sur la question

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

« NOUS N'AVONS PAS honte d'interdire certaines choses, parce que c'est mauvais pour les enfants. » C'est un Jean-Michel Blanquer droit dans ses bottes qui a défendu le 7 juin à l'Assemblée la loi sur l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et collèges, pointant « cette addiction aux écrans qui fait déjà des dégâts ». Adopté grâce aux voix de LaREM, du MoDem et de l'UDI, le texte arrivera bientôt au Sénat. Mais dans les rangs des députés, beaucoup sont restés perplexes. « Une tartufferie », selon l'élu LR Patrick Hetzel. Car cette interdiction, promise pendant la campagne présidentielle par le candidat Macron, figurait déjà dans le Code de l'éducation depuis 2010...

« L'interdiction (et non plus l'autorisation, NDLR) devient désormais le principe », a fait valoir le ministre, concédant « l'impact symbolique du texte ». Sur une opinion publique tout acquise à la cause... « Je regrette que la question n'ait pas été intégrée dans la réflexion plus globale sur le numérique à l'école que le ministre nous promet pour l'automne », déplore Patrick Hetzel. La loi précise en effet que les outils numériques pourront être utilisés à « des fins pédagogiques ». Sans aller

plus loin sur ce vaste terrain. Un usage que le député Hetzel remet précisément en cause. « Les dirigeants de Google ou Apple n'ont-ils pas fait le choix, pour leurs enfants, d'écoles sans nouvelles technologies ? L'école doit être l'apprentissage de la concentration. Il faut être prudent et mettre en place des garde-fous », ajoute-t-il, rappelant que des sorties de classe dans des Apple Store ont été interdites fin mai par le ministère...

L'école doit-elle être un sanctuaire sans écran ? « Le trop d'écrans à l'école, c'est loin d'être d'actualité ! » constate Stéphanie de Vanssay, à l'Unsa. Les prati-

ques pédagogiques sont très variables, selon l'appétence de chacun. Mais beaucoup d'enseignants ne savent que faire de cet outil, faute de formation. » L'enseignante se réjouit de l'actuel texte de loi sur le portable, qui autorise les usages pédagogiques. « Ce n'était pas le cas avant. Prendre en photo le tableau de la classe était censé être illégal, ajoute-t-elle. Paradoxalement, le texte étend leur utilisation ! » De la maternelle, « où l'on peut travailler les gestes graphiques sur tablettes », au collège et au lycée, où l'on se penche sur les « fake news », Stéphanie de Vanssay croit dur comme fer au numérique.

Un avis que partage largement le Snalc, syndicat conservateur. « Ce sont des outils pédagogiques, au même titre que les livres », observe son président, Jean-Rémi Girard, qui évoque l'utilisation, très utile en langues vivantes, de la fonction « enregistrement », ou encore les logiciels de cartographie en géographie. Pour autant, il n'est pas favorable à l'utilisation des écrans « avant le CE1 ». Et observe parfois d'un œil dubitatif l'utilisation purement ludique de ces objets, au prétexte qu'ils attirent les élèves comme des aimants. « Je ne suis pas persuadé qu'écrire sur Twitter des dialogues inspi-

rés des Liaisons dangereuses soit plus pertinent que de lire le roman, observe-t-il. L'objectif du français est de faire découvrir le livre, y compris sur une liseuse. »

## Pas question d'annoncer un énième « plan numérique »

Faire du numérique un outil au service du pédagogue, utiliser les apports de l'intelligence artificielle, gérer la question des données personnelles... Le ministre de l'Éducation présentera à la rentrée les orientations sur le sujet. Et pas question, assure-t-on, d'annoncer un énième « plan numérique », avec une énième distribution de tablettes. Ce qui pourrait résumer la politique de l'Éducation nationale dans le domaine depuis 1987.

Parmi les pistes sérieusement envisagées : le « Byod » pour « bring your own device », ou le fait d'amener son matériel personnel en classe. « Ce système pose la question de la sécurisation des accès », explique Jean-Marc Merriaux, directeur du numérique pour l'éducation. À charge pour l'Éducation nationale d'élaborer une interface de travail avec authentification de l'utilisateur. Car le réel défi pour le mammoth est d'avancer sur la protection des données des élèves et de se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen sur ce sujet (RGPD). ■

## Après le permis piéton... le permis Internet

Un quiz de dix questions qui permet aux élèves de CM2 de décrocher un « permis Internet ». L'initiative a été lancée en 2013 par le ministère de l'Intérieur, associé à l'assureur Axa. Presque 1,5 million d'écoliers l'ont passé à ce jour. Au programme du questionnaire : le choix du mot de passe, les rencontres virtuelles, les achats en ligne, le cyberharcèlement... Un test en ligne accompagné d'une

présentation, en classe, des dangers par la gendarmerie. Mais le dispositif, qui ne dépend pas de l'Éducation nationale, n'est pas vraiment du goût des enseignants. « Pense-t-on vraiment qu'avec ce permis on a fait le travail de sensibilisation qui s'impose ? » interroge Stéphanie de Vanssay à l'Unsa. Sur son site, Axa file la métaphore avec le permis piéton : « Si, avant de laisser circuler

un enfant seul dans la rue, on ne lui apprend pas les règles de prudence indispensables... sur Internet, c'est la même chose. » Sauf que la présentation de la gendarmerie, qui parle de pédophilie, d'images pornographiques ou de cybercriminalité, peut avoir un côté effrayant pour des enfants de 10 ou 11 ans, qui, parfois, ne sont jamais allés sur Internet... C.B.